

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 10 octobre 2018**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, BOSREDON Fabienne, LAVAL Laurence, BRU Benoit, Cédric CHEYROU, Jean Luc DUPPERRET, Mme Catherine RICHER

ABSENTS : M Guy PESTOURIE, Valérie CROUZEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude PROUILLAC

Le compte rendu de la séance du 9 août 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Avenant au marché de restauration de la charpente et de la couverture de la maison noble des croisiers**

Autorisation est donnée au Maire de signer un avenant de 1 659.25 € au lot maçonnerie et de 4 852.81 € au lot charpente.

Le montant total du marché est ainsi porté à 166 825.70 € HT.

- **Dénomination et numérotage des voies de la commune**

L'assemblée valide le principe général de lancement de la dénomination et du numérotage des voies de la commune. L'adressage, engagé dans la plupart des communes de Dordogne, va faciliter l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons en tous genres. Il sera en outre nécessaire au déploiement de la fibre optique vers les foyers. Le plan d'adressage va être réalisé par un groupe de travail composé d'élus et d'habitants connaissant bien la commune, avec l'appui de l'Agence Technique Départementale.

- **Diagnostic / restauration église d'Eybènes**

Au budget 2018, des crédits avaient été inscrits pour financer une étude technique afin que la commune dispose d'une analyse architecturale et d'un programme de restauration de l'édifice inscrit aux monuments historiques. Cette démarche fait suite aux accords intervenus avec la DRAC en 2014 lors de la réalisation du projet d'aménagement des abords.

Après examen des offres reçues suite à la consultation de 3 architectes du patrimoine, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet APGO pour un montant de 9 225 € HT et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

• Point sur les investissements 2018

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement des investissements inscrits au budget. Ont été réalisés les travaux d'aménagement du salon de coiffure, la réfection de la voirie de Toulgou et la seconde tranche de travaux de réseau pluvial au Barry.

L'opération de restauration de la toiture de la maison noble des croisiers est en cours et doit s'achever en décembre 2018.

La mise aux normes des abords de la salle des fêtes a été reportée compte tenu de l'importance des crédits consacrés à la voirie et au réseau pluvial cette année.

L'aménagement des nouveaux emplacements poubelles cofinancé avec le SICTOM suite à la réorganisation du service de ramassage des ordures ménagères sera réalisé sur les mois de novembre et décembre.

La création de la voirie de desserte des 28 logements de Pech Fourcou ne devrait être lancée qu'en 2019, en fonction de l'avancement du projet.

S'agissant du projet de réaménagement de l'immeuble avenue de Sarlat, après l'obtention de la DETR (aide de l'Etat), la prochaine étape sera le choix d'un maître d'œuvre qui sera proposé lors du prochain conseil municipal.

• Bilan du marché

La commune a consacré 6 841 € à l'organisation et l'animation du marché des producteurs 2018. 2737 repas sur place ont été pris, un chiffre un peu en baisse par rapport aux deux années précédentes. Un chèque de 477 € sera remis aux associations participantes.

• Modifications de poste / école

Considérant la diminution de la charge de travail du personnel communal suite au retour à la semaine de 4 jours et à la disparition des TAP, le Conseil Municipal acte les modifications de postes suivantes :

- Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe : Poste à 22h30 supprimé et recréé à 20h30 / semaine
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : Poste à 34h15 supprimé et recréé à 33h40 / semaine
- Poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe : Poste à 30 h supprimé et recréé à 27h / semaine
- Poste d'adjoint d'animation : poste à 4h30 supprimé et recréé à 4 h / semaine
- Poste d'adjoint d'animation : poste à 3h45 / semaine supprimé

Le nouveau tableau des effectifs au 15/10/2018 est validé.

- **Questions diverses**

- Projet logement de Pech Fourcou : un recours gracieux à l'encontre des permis de construire délivrés a été déposé par un collectif d'habitants, alors qu'aucun élément tangible ne s'oppose à la réalisation de l'opération sur le terrain. Seule une rectification d'implantation est à opérer par le porteur de projet.
- PLU : une ultime rencontre avec les services de l'Etat est programmée le 12 novembre ; l'objectif étant de valider le projet avant approbation définitive par la Communauté de Communes Pays de Fénelon.